

Enquête

Chantage, vengeance, corruption : chez Anticor, la dérive de plusieurs référents locaux

L'ONG anticorruption, qui saura jeudi 16 novembre si elle récupère son agrément perdu en juin, doit en même temps gérer de graves cas internes d'abus de pouvoirs de ses référents locaux, allant parfois jusqu'à des tentatives de chantage.



Elise Van Beneden, présidente d'Anticor, lors d'une conférence tenue par l'association anticorruption après la perte de son agrément en juin. (Pierrick Villette/ABACA)

par [Tristan Berteloot](#)

publié le 15 novembre 2023 à 12h04

L'association Anticor saura, jeudi 16 novembre, si la cour administrative d'appel de Paris lui rend ou non [l'agrément, perdu en juin](#), qui lui permet d'intervenir dans des dossiers de lutte contre la corruption. Le précieux sésame, renouvelable tous les trois ans, [avait été annulé par le tribunal](#) administratif pour une raison de forme après le recours d'un ex-adhérent. Créée en 2002, l'association, qui fait œuvre de salubrité publique, est impliquée dans 161 procédures nationales. Y figure notamment l'enquête pour *«prise illégale d'intérêts»* visant [le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti](#), actuellement en procès devant la Cour de justice de la République.

Mais Anticor a d'autres problèmes, internes. D'après nos informations, l'association doit gérer depuis quelques mois une série de cas qu'elle n'aurait pas rechigné à signaler à la justice, s'ils avaient concerné des élus. Selon toute vraisemblance, des référents locaux ont

abusé de leur position pour régler des vengeances personnelles, influencer des élections, profiter d'informations pour s'enrichir ou, plus grave encore, faire chanter des élus.

Contactée, sa présidente, l'avocate Elise Van Beneden, admet des *«problèmes avec des antennes locales»* (Anticor compte 85 groupes dans les départements) et se dit *«affectée»* et *«en colère»* par ces situations. Des procédures internes sont en cours, allant de la suspension à l'exclusion. Elise Van Beneden promet de nouvelles démarches de recrutement, avec la mise en place depuis un an d'une commission de nomination pour *«étudier les CV et les lettres de motivation des candidats»*. Les faits dont *Libération* a connaissance, concernent, eux, des référents restés chez Anticor pendant des années. *«On ne peut pas se prémunir de tout, affirme Elise Van Beneden. Même si tout cela est inacceptable, il y a des dysfonctionnements dans la nature humaine. On a des règles claires, si elles ne sont pas respectées, ce sont par des personnes qui instrumentalisent l'association à des fins personnelles»*.

A Chartres, «une proposition qui n'est pas malhonnête du tout»

En Eure-et-Loir, le référent départemental de l'association, Jocelyn Corron, 69 ans dont dix à Anticor, se voit reprocher une tentative de chantage auprès du directeur de cabinet du maire de Chartres, Foulques de Ledinghen. Les deux hommes se rencontrent à la terrasse d'un troquet fin avril 2022. Le «dircab», prévenu des potentielles intentions du référent par un autre élu du secteur, enregistre la conversation avant de prévenir la police. La discussion, qui ne laisse que peu de doute quant à l'objectif poursuivi par le membre d'Anticor, dure cinquante-sept minutes.

Une fois attablé, Corron, qui tient par ailleurs un blog d'informations confidentiel appelé «Média Chartres» (et sous-titré : *«Des faits, des vérités»*), n'y va pas par quatre chemins. Après avoir allumé son «brouilleur», il affirme avoir *«dans un coffre-fort numérique, des documents ultrasensibles [...] qui font que ça peut ne pas être positif»*. Il rentre ensuite dans le vif : *«Je viens avec une proposition qui n'est pas malhonnête du tout : [...] se retirer une grosse épine du pied.»* La voici : *«Tout ce que je trimballe aujourd'hui pour le compte de tiers, ça peut arriver... ailleurs.»* Mais *«il y a toujours la possibilité de donner des avantages [...] qui peuvent être en nature»*. Il évoque un «véhicule» et un logement dans *«la basse ville. Comme je sais que Chartres Habitat [bailleur social de l'agglomération, ndlr] y a des logements...»* Enfin : *«Je sais que des personnes obtiennent des avantages au niveau vestimentaire.»*

Le directeur de cabinet, qui n'en croit pas ses oreilles, lui demande de préciser : *«Si j'ai bien compris, il faut que j'étudie votre situation du point de vue des avantages que vous pourriez obtenir de nous et, en échange, les informations dont vous disposez, vous allez nous les donner, et on est couverts. C'est ça ?»* L'autre répond : *«Voilà, c'est exactement ça.»* Il ajoute, en guise d'ultimatum : *«Si, pour une raison qu'on va appeler «X», il n'y a pas de suites, je serai obligé, bien sûr, de diffuser»*. Mais il précise quand même : *«Ce n'est pas Foulques de Ledinghen porte plainte dans la foulée, rejoint plus tard par le maire de Chartres, Jean-Pierre Gorges, qui se constitue partie civile. Jocelyn Corron doit être jugé le 29 janvier au tribunal judiciaire de Chartres, il est présumé innocent. Il a déjà préparé sa défense : «L'enregistrement fait par le directeur de cabinet a été monté pour déformer mes propos dans le but de me faire taire, tente-t-il auprès de Libération. Tout cela a été fabriqué par le logiciel ChatGPT.»*

Anticor, elle, est prévenue de l'affaire en juin par [une enquête du Parisien](#). Le bureau de l'association anticorruption suspend son référent dans la foulée. Selon nos informations, son exclusion définitive a été prononcée en novembre 2022 par le conseil d'administration de l'organisme. Sept mois après les faits. Les relations entre l'ONG et la mairie de Chartres ne sont pas pour autant terminées : en mars, Anticor a fait un signalement auprès du parquet, après la signature en octobre 2022, par Jean-Pierre Gorges, du renouvellement d'un marché public de plusieurs centaines de milliers d'euros au bénéfice d'une entreprise de maçonnerie, dont son gendre Julien Cornu est actionnaire à 49 %.

A Bordeaux, des textos insistants et un signalement à la justice

Autre histoire, en Gironde. Cette fois, un signalement d'Anticor débouche sur une enquête du jeune Parquet européen, organe de l'Union européenne, contre la députée RN et vice-présidente du parti d'extrême droite, Edwige Diaz. L'élue est accusée d'avoir occupé un emploi fictif lorsqu'elle était l'assistante parlementaire à mi-temps de l'eurodéputé Jacques Colombier, de 2018 à 2019. Jusque-là, [rien que de très banal au RN](#). Comme [Libé](#) et [Mediapart](#) l'ont révélé à l'époque, la trentenaire a fait l'objet de perquisitions en décembre 2022, notamment au domicile de son compagnon. Mais l'enquête débouche moins d'un an plus tard sur un classement sans suite pour «*absence de preuves pertinentes*». La décision connue, Diaz ne se gêne pas pour communiquer dessus : elle «*a pu sans difficulté démontrer qu'elle avait parfaitement rempli [sa] mission. Il a pu être établi que [son] principal dénonciateur ne poursuivait d'autre but qu'une vengeance personnelle*».

Le signalement au Parquet européen émane au départ du référent local d'Anticor en Gironde, David Poulain. Mais sa dénonciation est bancal : elle repose sur trois simples écrits d'anciens membres du RN, en délicatesse avec le parti. L'un d'eux s'«*étonne*» de la «*faculté*» d'Edwige Diaz «*de pouvoir assumer [...] réellement un planning durant la période où elle cumulait [plusieurs postes], dont celui d'assistante parlementaire*». Tous les textes ont été rédigés en avril 2021, et deux en date du 26. En pleine campagne pour les régionales, Poulain rend son signalement public dans la presse, trois jours avant le premier tour du scrutin. Ce qui, estime Anticor, fait planer le soupçon d'une «*instrumentalisation*».

Parmi les personnes témoignant contre Edwige Diaz via Poulain, on trouve deux anciens élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine, l'une condamnée en 2018 à trois mois de prison avec sursis pour fraude fiscale, l'autre condamné en 2012 pour violence avec arme. La troisième est une ex-élue non investie pour l'élection en cours. David Poulain, le référent, a aussi une dent contre Edwige Diaz. Cette dernière affirme qu'aux élections municipales de 2020, à Ambarès-et-Lagrave, l'ancien gilet jaune avait tenté en vain d'obtenir d'elle que le RN ne présente pas de liste face à la sienne.

L'avocat de la députée, Alexandre Varaut, a livré à Anticor d'autres éléments encore plus disqualifiants pour David Poulain. Dans une lettre, que [Libération](#) a pu consulter, il liste de nombreux textos envoyés par le référent Anticor à la responsable RN, entre 2015 et 2019. 17 messages d'amour sont reproduits, dont six évoquent carrément le mariage. «*Si tu es libre, je t'épouse, car une jolie femme intelligente et sympa, c'est rare*», peut-on lire dans l'un d'eux. «*Je postule pour devenir amant officiel*», découvre-t-on dans un autre. Dans un troisième, il affirme qu'il «*va appeler ses troupes à voter Le Pen*.» Contactée, Anticor précise que Poulain a démissionné après la saisine de son comité d'éthique, censé statuer sur son cas. Les statuts de l'association sont clairs : «*Lorsqu'un référent de groupe local a*

connaissance d'un conflit d'intérêts potentiel dans lequel il pourrait être impliqué», il doit se déporter du dossier. Il lui est aussi interdit de communiquer au nom de l'association en période électorale, «au moins deux mois avant la date de l'élection». Car, «nul ne peut utiliser son appartenance à Anticor à des fins politiques».

Auprès de *Libération*, David Poulain donne cette version : Diaz mentirait. Il sous-entend que les textos reproduits pourraient être des faux. *«Elle raconte n'importe quoi pour ne pas parler du fond et me salir. Elle veut ma mort.»* Il menace, d'ailleurs, de *«se suicider»*.

Dans le Var, un drôle de «consultant»

Cerise sur le gâteau à Cogolin (Var). Là-bas, Anticor aurait de quoi faire. Le maire de la ville, Marc-Etienne Lansade, [ex-FN passé chez Zemmour](#), a sur le dos une dizaine de mises en examen pour des marchés publics qu'il aurait attribués à ses copains : *«favoritisme»*, *«prise illégale d'intérêts»*, et *«détournement de fonds publics»*... Dans ces dossiers, une enquête est toujours en cours, menée par la brigade financière de Marseille. Elle concerne notamment une affaire de commercialisation douteuse des places du port des Marines de la ville, et la signature, en 2015, d'un contrat de gestion d'une plage privée à la femme d'un ami du maire.

Plusieurs de ces affaires ont été révélées par une association d'opposants locaux, Place publique, rapidement contactée par le référent Anticor du coin, Jean Galli-Douani. L'homme, aujourd'hui âgé de 67 ans, référent depuis 2017, se présente à Place publique comme un crac en droit portuaire. Il est à l'origine d'un signalement contre la mairie voisine de Cavalaire, autour de l'attribution d'un marché public lié à son port, qui a donné lieu à une instruction sur des soupçons de corruption.

Jean Galli-Douani réclame à Place publique l'ensemble de ses preuves sur Cogolin, censées servir à un signalement d'Anticor. Mais celui-ci n'arrive jamais. Très vite, Galli-Douani ne donne plus de nouvelles. En fait, une fois renseigné sur les dossiers du maire, l'homme, qui par ailleurs a été candidat en 2014 sur une liste FN aux municipales, a vendu ses services en tant que «consultant» à Marc-Etienne Lansade. Le voilà embauché pour du *«conseil en matière de marchés publics»*, de septembre 2019 à décembre 2020, et muselé par une très pratique clause de confidentialité. Dans plusieurs de ses contrats, consultés par *Libération*, on peut lire que Jean Galli-Douani est interdit d'*«utiliser ou révéler toute information apprise ou à laquelle il aura contribué dans la durée»* de sa mission. Pendant cette période, il est rémunéré 2 000 euros mensuels (hors taxe) par la ville, hors frais de déplacements. Auxquels s'ajoutent, selon les dires de Jean Galli-Douani lui-même, 2 000 euros supplémentaires mensuels de la Régie du port de la ville, qui l'emploie aussi.

«Le maire de Cogolin lui a donné accès à ses dossiers, raconte une source proche de la mairie à Libé. Et, au bout d'un moment, Galli-Douani est revenu en expliquant avoir repéré plusieurs problèmes. Ensuite, il a dit : “Je veux bien mettre de l'ordre là-dedans, mais il me faut une mission de conseil.” Ce n'est pas du chantage, c'est plus fin. Il distille une ambiance de méfiance et vous fait croire que, grâce à lui, vous allez trouver les solutions pour en sortir. Quand vous vous rendez compte que tout ce qu'il dit est bidon.»

Prévenue il y a peu de cette situation singulière, Anticor a suspendu son référent, le 7 novembre. Elle le soupçonne d'avoir *«monnayé son silence»*. La brigade financière de Marseille s'est longuement intéressée à son cas. Car Jean Galli-Douani a vendu ses services

à d'autres mairies comme Sainte-Maxime (Var). Interrogé par *Libération*, l'intéressé s'énerve : «Un référent peut avoir un travail. On rentre dans le cadre de la vie privée, là. Je me suis déjà expliqué devant les instances judiciaires, point barre. Je ne veux pas qu'on parle de ma vie professionnelle, ce n'est pas ma vie associative. Je ne suis jamais intervenu dans le dossier de Cogolin, parce que je n'avais aucune information qui me permettait d'agir en tant qu'Anticor.» Ce que contredit le compte rendu d'une réunion publique tenue à Cavalaire en juin 2018 où, peut-on lire, Galli-Douani affirme suivre «avec attention le travail de Place publique à Cogolin». Quelques mois après, le référent d'Anticor toquait à la porte du maire.